

**VILLE DE MONTREUIL**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

Nombre de membres composant le Conseil : 53

A l'ouverture :	A partir de la question 13	A partir de la question 29
Présents : 46	Présents : 44	Présents : 43
Pouvoirs : 6	Pouvoirs : 8	Pouvoirs : 9
Absent : 1	Absent : 1	Absent : 1

**Séance du Conseil municipal du 31 mars 2011**

L'an 2011, le jeudi 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 21 mars 2011.

**Sont présents :**

Mme VOYNET, Mme FRERY, M. MOSMANT, M. BENDADA, M. PETITJEAN, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, Mme HEUGAS jusqu'à la question 3, M. CUFFINI, Mme BOURDAIS, M ROBEL, Mme COMPAIN Adjoints, M MONTEAGLE, M. CALLES, M REZNIK, Mme ZEIDENBERG, M DESGRANGES, Mme SAHOUM, M VACCA, M BERNARD, Mme NDZAKOU, Mme PERRIER, M BARRY, Mme MEKIRI, Mme MENHOUDJ, M RABHI, Mme SALVADORI, Conseillers municipaux délégués, M. CHAIZE, M MIRANDA, Mme VIPREY, M. MARTINEZ, Mme PASCUAL, Mme GUAZELLI jusqu'à la question 1, Mme SAYAC à partir de la question 3, M BRARD, M MAMADOU, Mme ATTIA, M SEREY, Mme BENSAID, M BELTRAN, Mme CREACHCADEC, M MOLOSSI, M . LE CHEQUER, Mme A LORCA, M MOLOSSI, Mme PRADOS jusqu'à la question 12, Conseillers municipaux.

**Ont donné pouvoir :**

M. TUAILLON à Mme VIPREY ;  
Mme REEKERS à M CALLES ;  
Mme DE KERAUTEM à Mme LORCA ;  
Mme LEPRETRE à M MARTINEZ ;  
M GAILLARD à D CHAIZE ;  
Mme GUAZELLI à Mme PASCUAL à partir de la question 2 ;  
Mme SAYAC à F MIRANDA jusqu'à la question 2 ;  
Mme HEUGAS à M REZNIK à partir de la question 3 ;  
Mme PRADOS à M LE CHEQUER à partir de la question 13 ;

**Absent :**

M. SAUNIER,

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mme SAHOUM, M ROBEL et MME GUAZZELLI ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

**DEL2011\_066 : Vote des taux de la fiscalité directe locale et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2011.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le budget primitif de l'année 2011,

Vu le Code général des Impôts,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Sur proposition de Madame la Maire, Dominique VOYNET,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

30 voix pour,

12 voix contre : A. TUAILLON, D. CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUAZZELLI, A-C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C. PASCUAL, N. SAYAC, M. VIPREY, C. MAMADOU, J-P. BRARD,

10 abstentions : G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, D. ATTIA, S. BELTRAN, M. BENSALID, J-J. SEREY,

FIXE,

Article 1 : Les taux de fiscalité ci-après

Taxe d'habitation	<b>17,81 %</b>
Taxe sur le foncier bâti	<b>22,29 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti	<b>33,15 %</b>

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères **9,25 %**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,  
Et ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme au registre,  
Pour la Maire et par délégation,



Christine PRIEUR  
Directrice générale adjointe des services

LA MAIRE DE MONTREUIL  
CERTIFIE LE CARACTERE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :  
LA RÉCEPTION EN PRÉFECTURE LE : **20 AVR. 2011**  
LA PUBLICATION OU L'AFFICHAGE LE : **08 AVR. 2011**  
Pour la Maire et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe des Services



Christine PRIEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.